

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

N°2018/39

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	18	18

Date de la convocation :	le 21 septembre 2018
Date d'affichage :	le 18 octobre 2018

Séance du 27 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept septembre à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Kristine FOYART, Sophie MERCIER, Marianne PARIGOT, Corinne TROUVAIN, Messieurs Patrick ALLARD, Alain CARRIÈRE, Patrice CARVALHO, Marcel DAUSQUE, Alain DENNEL, Olivier FERREIRA, Dominique FERRY, Dominique FONTAINE, Christian HEDUY, Florent MAZIÈRES, Denis MESSIO, Jackie TASSIN, Gérard WARIN.

Absents excusés : Messieurs Philippe BARBILLON, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Michel DUPONT, Daniel FORGET, Jean-Claude GRANIER, Jean-Noël GUESNIER, Jean-Pierre HAUDRECHY, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Jean-Pierre LEBOEUF, Patrick PEYR.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Objet : Avenant à la convention de mandat n°1630 – RULLY rue de la Tannerie

Vu la loi n°85-704 modifiée du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée et notamment le II de l'article 2,

Vu la convention de mandat avec la commune de Rully n°1630 pour le renforcement du réseau basse tension en souterrain de la rue de la Tannerie,

Considérant les travaux supplémentaires sur les réseaux basse tension et télécom,

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer un avenant à la convention n°1630 avec la commune de Rully.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

APPROUVE le projet d'avenant annexé à la délibération,

AUTORISE le Président à signer cet avenant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA



**AVENANT N°1
 À la convention de mandat N° 1630 du 7 juin 2017
 Renforcement du réseau basse tension en souterrain
 rue de la Tannerie
 Commune de RULLY**

ENTRE

Le Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise représenté par Monsieur Olivier FERREIRA, Président, autorisé à signer par délibération du Comité Syndical du, ci-après dénommé « le SEZEO » ou le « Mandataire »,

Comptable assignataire du SEZEO : Trésorerie de THOUROTTE

ET

La Commune de RULLY, représentée par Monsieur Marc PLASMANS, Maire, autorisé à signer par délibération du Conseil Municipal du, ci-après dénommée « La Commune » ou le « Mandant »,

Comptable assignataire de la commune : Trésorerie de Senlis

Considérant la nécessité de procéder à des travaux supplémentaires sur le réseau basse tension,

Considérant l'estimation erronée des travaux de préparation et de terrassement du réseau télécom générant une plus-value d'un montant de 1 395 € HT non-imputable à la commune,

Considérant les reprises de branchement télécom supplémentaires imposés par Orange en cours de chantier, générant une plus-value d'un montant de 2 474 € HT et non-imputable au SEZEO,

Considérant la moins-value sur le réseau d'éclairage public,

Il convient de modifier les articles suivants de la convention initiale :

ARTICLE 8. PROGRAMME – ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE

8.2. L'enveloppe financière de l'ensemble des travaux est arrêtée ainsi :

Par réseau Coûts HT	Basse Tension	Éclairage Public	Télécom	Total
Maitrise d'œuvre	3 551,00 €	1 156,00 €	3 551,00 €	8 258,00 €
Coordination Sécurité Protection Santé	1 081,00 €	352,00 €	1 081,00 €	2 514,00 €
Travaux	55 875,00 €	31 776,00 €	38 659,00 €	126 310,00 €
TOTAL	60 507,00 €	33 284,00 €	43 291,00 €	137 082,00 €

ARTICLE 14. DÉTERMINATION DU COÛT DES OUVRAGES

La présente convention de mandat détermine la répartition du coût des travaux à la charge de chacune des structures.

Participation financière du SEZEO :

Montant HT retenu pour la Basse Tension	
Maitrise d'œuvre	3 551,00 €
Coordination Sécurité Protection Santé	1 081,00 €
Travaux BT	55 875,00 €
Part travaux télécom non imputable à la commune	1 395,00 €
TOTAL	61 902,00 €

Conformément aux modalités de participation en vigueur, le SEZEO prend en charge 100 % des dépenses liées à la Basse Tension auxquelles s'ajoute la part des travaux de préparation et de terrassement du réseau télécom non-imputable à la commune :

Soit un montant total de 61 902,00 € HT

Participation financière de la Commune :

Par réseau Coûts HT	Éclairage Public	Télécom	TOTAL
Maitrise d'œuvre	1 156,00 €	3 551,00 €	4 707,00 €
Coordination Sécurité Protection Santé	352,00 €	1 081,00 €	1 433,00 €
Travaux	31 776,00 €	37 264,00 €	69 040,00 €
TOTAL	33 284,00 €	41 896,00 €	75 180,00 €

Soit un montant total de 75 180,00 € HT

Les autres modalités de la convention de mandat N° 1630 du 7 juin 2017 restent inchangées et applicables.